



GRAND CONSEIL

Postulat - 26_POS_7 - Séverine Graff et consorts au nom Séverine GRAFF au nom du PS - Mixité ou non-mixité de l'EPS ? Pour un cadre cantonal clair et harmonisé

Texte déposé :

Dans plusieurs établissements du Canton de Vaud, les cours d'éducation physique et sportive (EPS) au Secondaire I sont organisés en non-mixité durant toute l'année scolaire. Ainsi, pendant trois heures hebdomadaires et durant 3 ans, certaines classes de l'école vaudoise retrouvent un petit air de XIXe siècle en séparant les garçons et les filles.

Cette pratique est souvent justifiée par des motifs pédagogiques. La non-mixité des EPS obéirait à un souci d'équité (meilleure participation des filles dans un climat moins compétitif, protection des filles dans les sports d'équipe, meilleur niveau de pratique entre garçons par une compétitivité libérée). Or, ces arguments reposent sur des représentations stéréotypées de genre et risquent de les renforcer. La systématisation sur l'année de la non-mixité soulève également des enjeux juridiques. Elle peut entrer en tension avec l'art. 10 de la *Loi sur l'enseignement obligatoire* (LEO) qui prévoit que «□l'école veille à l'égalité entre filles et garçons□» ou l'art. 1 de la *Loi sur l'éducation physique et le sport*, selon lequel «□L'État encourage les mesures destinées à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux pratiques physiques et sportives□». Car lorsque les enseignements sont séparés, il est légitime de s'interroger sur une éventuelle différenciation des activités proposées (p. ex. patinage artistique pour les filles, hockey pour les garçons), ainsi que sur l'équivalence effective des six évaluations cantonales attendues au cycle 3.

La pratique actuelle d'une séparation filles/garçons s'appuie sur une directive de la CDIP datant de 1993 (*Recommandations en vue de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le domaine de l'enseignement et de l'éducation*), qui admet la possibilité de déroger à la mixité des classes. Toutefois, l'application de cette dérogation n'est pas uniforme dans l'ensemble du canton : certains établissements organisent l'EPS de manière systématiquement non-mixte, d'autres non. Cette hétérogénéité pose des questions d'équité de cursus et d'harmonisation.

Par ailleurs, si la non-mixité est rendue possible pour l'EPS dans un objectif affiché d'équité, la question se pose de savoir si un tel raisonnement pourrait être étendu à d'autres branches dans lesquelles des écarts entre filles et garçons sont observés, par exemple en lecture au Secondaire I. Cela souligne l'importance de préciser le cadre légal et de réaffirmer la place de la mixité comme principe structurant de l'école vaudoise.

Dans un contexte où l'État de Vaud s'engage en faveur de l'égalité dans le sport, il semble nécessaire d'harmoniser les pratiques et de compléter la base légale existante. Ainsi, le Grand Conseil prie le Conseil d'État de présenter un rapport étudiant la faisabilité et l'opportunité des mesures suivantes :

1. Établir un état des lieux cantonal de la proportion d'établissements du Secondaire I organisant les cours d'EPS en non-mixité, ainsi que les motifs déterminant ces choix.
2. Garantir l'équivalence des cursus, en particulier des activités proposées et des évaluations.
3. Étudier l'introduction explicite du principe de mixité dans la LEO, ainsi que les éventuelles dérogations possibles et leurs conditions.

Conclusion : Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

Date de dépôt : 24.02.2026

Cosignatures :

1. Alberto Mocchi (VER)
2. Amélie Cherbuin (SOC)
3. Cendrine Cachemaille (SOC)
4. Claire Attinger Doepper (SOC)
5. Claude Nicole Grin (VER)
6. Denis Corboz (SOC)
7. Felix Stürner (VER)
8. Géraldine Dubuis (VER)
9. Jean-Louis Radice (V'L)
10. Julien Eggenberger (SOC)
11. Laure Jatton (SOC)
12. Laurent Balsiger (SOC)
13. Marc Vuilleumier (EP)
14. Monique Ryf (SOC)
15. Muriel Thalmann (SOC)
16. Oleg Gafner (VER)
17. Patricia Spack Isenrich (SOC)
18. Sandra Pasquier (SOC)
19. Sébastien Kessler (SOC)
20. Sergei Aschwanden (PLR)
21. Sylvie Pittet Blanchette (SOC)
22. Théophile Schenker (VER)
23. Vincent Jaques (SOC)
24. Yannick Maury (VER)
25. Yolanda Müller Chabloz (VER)
26. Yves Paccaud (SOC)